

M. Keeper: Oui, une question supplémentaire, monsieur le Président. En préparation de cette rencontre de Winnipeg, le ministre voudrait-il communiquer aux Manitobains la documentation en fonction de laquelle on a pris cette décision de supprimer l'Institut de technologie industrielle au Manitoba?

L'hon. Thomas Siddon (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, il n'y a pas eu d'analyses justifiant les retombées que devait prétendument avoir ce centre de technologie industrielle. La véritable question en jeu en est une de philosophie politique. Il s'agit de savoir si nos amis libéraux et socialistes d'en face pensent que nous pouvons continuer de balancer l'argent de l'État vers la création d'emplois, ou stimuler le secteur privé à le faire. En ce qui concerne le centre de technologie industrielle, cet établissement va être mis au service de l'économie de la province du Manitoba et de la création de milliers d'emplois dans cette province.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

ON DEMANDE LA LEVÉE DU CAMP DE LA PAIX

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Voici maintenant près de deux ans que l'on a dressé le camp de la paix sur la colline du Parlement. Le ministre va-t-il faire plier bagages aux campeurs ou va-t-il édicter une réglementation autorisant d'autres personnes désireuses d'adresser leurs protestations au Parlement à établir des stands, des camps ou autres installations permanentes sur le périmètre du Parlement?

[Français]

L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai l'impression que mon honorable collègue me demande de faire, en quelques semaines, ce que le gouvernement précédent n'a pas fait pendant 18 mois, je pense. Je voudrais dire quand même que, étant donné la période d'hiver qui est un peu plus sévère au point de vue température, j'ose espérer que nous ne serons pas obligés de légiférer sur cette question-là, mais qu'ils profiteront de la période d'hiver qui vient pour aller dans des centres un peu plus «réchauffants», et qu'on n'aura pas besoin de les inviter à quitter cette tribune.

* * *

● (1500)

[Traduction]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions, sauf une, présentées par des députés le vendredi 9 novembre 1984 satisfont aux exigences du Règlement quant à la forme.

Recours au Règlement—M. Deans

L'EXPOSÉ DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU MINISTRE DES FINANCES

M. le Président: J'ai le regret d'informer la Chambre que la pétition présentée par la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) ne satisfait pas aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON PRÉTEND QUE M. WILSON A CITÉ UN RAPPORT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des questions que le député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef du Nouveau parti démocratique, a adressées aujourd'hui au ministre des Finances (M. Wilson). Comme vous vous en souviendrez, au cours de la période des questions, le député d'Oshawa a demandé au ministre des Finances de communiquer aux citoyens et à la Chambre des communes des renseignements concernant le nombre d'emplois qui seront touchés par les mesures annoncées dans le récent exposé économique du ministre.

Le ministre a fait allusion à deux choses. Dans sa réponse, il a reconnu l'existence d'un rapport indiquant le nombre d'emplois qui seraient touchés par les mesures économiques annoncées par le gouvernement jeudi dernier. Deuxièmement, je tiens à dire qu'en reconnaissant l'existence de ce rapport, le ministre a fait allusion au contenu du rapport, indiquant les conséquences des mesures annoncées dans l'exposé économique sur le nombre d'emplois gagnés ou perdus au Canada selon les analyses de son ministère. Le ministre a cité ce document dans le but d'influencer le débat qui se déroule actuellement à la Chambre des communes et pour inciter les Canadiens à croire que le document dont il parlait n'avait pas grande conséquence.

Ce n'est sans doute pas nécessaire, mais je tiens à attirer votre attention sur ce qu'on peut lire dans la 5^e édition de Beauchesne, page 115, sous le titre «Documents cités». Voici ce qui figure dans le commentaire 327(1):

Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le Bureau.

Le commentaire est plus long, mais telle est la phrase qui nous intéresse. Et voici ce que dit le commentaire 327(4):

Rien n'oblige non plus un ministre à déposer autre chose que le document dont il a tiré une citation: on n'a pas à déposer un dossier tout entier sous prétexte qu'on en a déjà cité une pièce.

Voici le paragraphe 5 qui nous intéresse particulièrement:

L'action de citer un document suppose qu'on en a communiqué un extrait ou qu'on l'a évoqué à la fin expresse d'influencer le débat.

Jeudi dernier, le ministre a prononcé un discours à la Chambre des communes. Les deux partis de l'opposition ont répondu à ce discours qui est à l'origine des questions qui ont été soulevées aujourd'hui. Elles l'ont été à la suite du discours du ministre. Par conséquent, ces questions s'inscrivent dans le cadre du débat public concernant la pertinence et la teneur de l'exposé économique du ministre des Finances.